

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
A21010160250513-2025-05-13-025-AI
Date de télétransmission : 16/05/2025
Date de réception préfecture : 16/05/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 17

Présents : 9

Procurations : 1

Objet :

Validation du programme de travaux au Centre de Loisirs et Bibliothèque

L'an deux mille vingt cinq

Le 13 mai

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 7 mai 2025

Présents : Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Amélie VAN ETTINGER, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, M. Bernd BECK, M. Pierre REBEIX

Excusés : Mme Emilie VINCENT, Mme Jocelyne SCHWALLER, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stephan BOCKEN, M. Pascal BRUN qui donne pouvoir à M. Pierre REBEIX

Absents : M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ, Mme Aurélie VUILLERMOZ

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BERTRAND

Mme le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que,

A été lancé fin 2023, une étude de faisabilité relative aux besoins d'extension du centre de loisirs, de la cantine, de la bibliothèque municipale et de l'école maternelle. A la suite de cette étude, il a été décidé de scinder l'école maternelle du reste de l'opération.

Il convient de valider le programme et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre, de fixer la prime aux candidats admis à concourir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu l'enveloppe financière des travaux prévue au programme d'un montant prévisionnel de 2 690 000,00 € HT et l'ensemble des dépenses afférentes au projet d'un montant prévisionnel 3 550 010,00 € HT

Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Considérant que pour réaliser cette opération, la Commune doit lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre conformément aux articles L2172-1, R2172-2, R2162-15 à R2162-24 du Code de la Commande Publique afin de signer un marché de maîtrise d'œuvre conformément à l'article R2122-6 de ce même Code pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de ce projet.

Il conviendra lors d'une prochaine délibération de définir la composition du Jury et de désigner les membres de la Commission d'appel d'offres.

Fixation de la prime aux candidats admis à concourir

Conformément à l'article R2172-4 du Code de la Commande Publique qui stipule : « lorsque l'acheteur [...] organise un concours, les opérateurs économiques qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime. Le montant de cette prime est égal au prix estimé des études à effectuer (soit la phase esquisse), affecté d'un abattement au plus égal à 20 %. ». Les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime de 13 990 € HT.

Pour le lauréat du concours, la prime sera déduite du montant du futur contrat de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le programme de l'opération pour un coût d'opération prévisionnel de 2 690 000,00 € HT ;

ARRETE l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 3 550 010,00 € HT ;

AUTORISE Mme le Maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour cette opération,

AUTORISE Mme le Maire à négocier le projet de marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article R2122-6 du Code de la Commande Publique après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours ;

FIXE le montant de la prime des candidats à concourir à 13 990 € HT ;

AUTORISE Mme le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général ;

AUTORISE que les dépenses résultant de cette opération soient imputées sur les crédits du compte 36 ;

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.

Isabelle PASSUELLO

Maire d'Echenevex,

Marie-Laure BERTRAND

Secrétaire de séance,

